

## **Vœu relatif à la qualité de l'offre de transport public en Ile-de-France**

Considérant que plus de 600 000 Séquano-dyonisien.ne.s empruntent chaque jour le réseau de transports en commun d'Ile de France ;

Considérant que le Conseil départemental est la 4ème collectivité francilienne contributrice au budget d'Ile-de-France Mobilités à hauteur de près de 50 millions d'euros par an ;

Considérant que les délibérations n°20211011-237 et n°20211011-238 du 11 octobre 2021 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités ont engendré une baisse de l'offre de transport public sur 165 lignes de bus RATP, sur 13 lignes de métro, sur les lignes de RER C, D et E, sur les lignes Transilien H, N et U sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8, 11 au cours du dernier trimestre 2021 ;

Considérant que cette baisse se prolonge en 2022 sur 150 lignes de bus RATP, 13 lignes de métro, sur les lignes de RER C et E, sur les lignes Transilien H, N et U sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8, 11 ;

Considérant que cette baisse de l'offre de transports pénalise les usager.e.s, et en premier lieu celles et ceux dont les métiers ne sont pas ou peu télétravaillables, en allongeant de façon conséquente leurs temps d'attente et de trajet ;

Considérant que cette baisse s'additionne aux incidents d'exploitation, aux travaux et aux conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement du réseau ;

Considérant que Valérie Pécresse a décidé de cette baisse de l'offre unilatéralement, sans concertation avec les autres collectivités membres d'IDFM ;

Considérant que cette baisse de l'offre est liée également aux difficultés financières que rencontrent Ile-de-France Mobilités dans la crise sanitaire ;

Considérant le risque que la perte de recettes soit compensée à terme par une augmentation du tarif usager ;

Considérant l'absence de négociations sur le futur volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027, ce qui met en péril les investissements d'avenir nécessaires en matière de transport;

Considérant que la prochaine mise en concurrence du réseau de transport francilien fait peser un risque supplémentaire de dégradation de l'offre ;

Considérant qu'avec la levée des mesures telle que l'obligation du télétravail, dans un contexte sanitaire qui reste fragile, l'offre réduite en transports compromet le respect des gestes barrière, ajoute de l'anxiété au risque de contamination et disqualifie les transports en commun comme alternative durable à la voiture ;

Considérant l'urgence climatique et la nécessité de proposer des transports publics de proximité, réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

Considérant que notre collectivité exprime toute sa solidarité avec les usager.e.s, les cheminot.e.s et tous les personnels des transports publics d'Ile-de-France.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

- **Demande à Valérie PECRESSE, Présidente d'Ile-de-France Mobilités, le retour immédiat de l'offre de transport à 100% pour toutes les lignes de transports d'Ile-de-France.**
- **Demande à Valérie PECRESSE de réaffirmer sa volonté d'obtenir de l'Etat les compensations financières nécessaires pour rétablir l'équilibre budgétaire d'Ile-de-France Mobilités et de s'engager dans le même temps à ne pas augmenter le tarif usager des transports en commun.**
- **Demande à Ile-de-France Mobilités, une fois que les compensations financières auront été obtenues de l'Etat, de mettre en œuvre des mesures de dédommagement des usager.e.s qui ont subi ces réductions d'offre de transports.**
- **S'oppose à l'ouverture à la concurrence des transports publics en Ile de France.**